

U N I V E R S I T E D E M O N C T O N

CONSEIL DES GOUVERNEURS

Réunion du 20 janvier 1979 9h30
salon du Chancelier
Centre universitaire de Moncton

ETAIENT PRESENTS: Dr Claude Gaudreau, président
Me Jean-Claude Angers
M. Fernand Arsenault
M. Nazaire Arsenault
M. Armand Brun
M. Gaétan Bossé M.
Paul Bourque M.
Jean Cadieux
Dr Jean-Guy Desjardins
Mme Irène Guérette M.
Denis Haché
Me Aldéa Landry
M. Jacques Laprise M.
Arthur LeBlanc
M. Yves Lebouthillier M.
Docithé Mallet
M. Léopold Mallet
M. William Martin
M. Victor Raiche
M. Victor Ross
Sr Anne-Marie Savoie
M. Marcel Sormany
M. Médard Collette, observateur
Mlle Florine Thériault, observatrice
Père Louis-Marcel Daigle, secrétaire

Absence motivée: M. Lionel Deveau

1. OUVERTURE PAR LE PRESIDENT

Le Président appelle la réunion à l'ordre et la déclare ouverte.

2. CONSTATATION DE LA REGULARITE DE L'ASSEMBLEE

Le Président constate la régularité de la convocation, c'est-à-dire que l'avis de convocation a été envoyé dans le délai prévu et qu'il y a quorum.

3. NOUVEAUX MEMBRES Le Président souhaite la bienvenue à deux

nouveaux membres:

- M. Armand Brun dûment désigné comme représentant de l'A.A.U.M. remplaçant M. Léopold Belliveau
- M. Yves Lebouthillier, élu par la F.E.U.M. remplaçant M. Ghislain Michaud.

4. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DES REUNIONS TENUES LE 16 SEPTEMBRE ET LE 28 OCTOBRE 1978

Il est proposé par Anne-Marie Savoie appuyé par Fernand Arsenault

Que les procès-verbaux des réunions du Conseil des Gouverneurs tenues le 16 septembre et le 28 octobre 1978 soient approuvés.

Adopté.

5. RATIFICATION DES PROCES-VERBAUX DES REUNIONS DU COMITE EXECUTIF DES 6 ET 7 OCTOBRE 1978 ET DU 9 DECEMBRE 1978 ET DU 19 JANVIER 1979

Il est proposé par Marcel Sormany appuyé par Denis Haché

Que les procès-verbaux des réunions du Comité exécutif (6 et 7 octobre 1978, 9 décembre 1978 et du 19 janvier 1979) soient ratifiés.

Adopté.

6. AFFAIRES DECOULANT DES PROCES-VERBAUX

A - Statuts et Règlements (Art. 31 et 33)

Le Comité spécial chargé d'étudier les articles 31 (Le Contrôleur) et l'article 33 (Le vice-recteur à l'administration et les directeurs des services administratifs) soumet le rapport suivant:

"Les articles 31 et 33 des Statuts et Règlements ont été déposés lors de la réunion du Conseil des Gouverneurs du 28 octobre afin d'étudier plus particulièrement ces deux articles:

Le Comité est d'avis:

- a) qu'il n'y a pas lieu de faire de changements à l'article 33;
- b) le Comité propose d'ajouter à l'article 31, après le paragraphe H, les item suivants:
 - i) il s'occupe des relations avec la CESPМ quant à ce qui concerne les éléments budgétaires touchant les rénovations, les achats de matériel, le plan de 5 ans;
 - j) il est responsable des statistiques financières officielles de l'Université et contresigne toutes les statistiques ayant des implications financières;
 - k) il accomplit toute autre tâche d'ordre financier touchant l'Université dans son ensemble que voudra bien lui confier le Recteur."

de sorte que l'article 31 des statuts et Règlements se lirait comme suit:

Art. 31: Le Contrôleur. ---

Le Contrôleur répond directement au recteur et exerce ses fonctions au nom de celui-ci. Il est le secrétaire du Comité du budget, il est responsable du système de comptabilité et il exerce une surveillance sur le contrôle budgétaire. Plus particulièrement:

6. AFFAIRES DECOULANT DES PROCES-VERBAUX (suite)

A - Statuts et Règlements (Art. 31 et 33) (suite)

- a) Il informe et avise le recteur en matières financières; et sur demande du recteur, agit comme consultant des recteurs adjoints;
- b) Il coordonne et maintient à jour le plan et le budget à long terme des immobilisations;
- c) Il voit à la préparation du budget de fonctionnement et s'assure d'un contrôle adéquat sur le budget approuvé;
- d) Il assure le maintien d'un système de comptabilité et de contrôle couvrant toutes les transactions financières de l'Université;
- e) Il coordonne le travail du vérificateur externe;
- f) Il présente au recteur les rapports requis sur toutes les activités relevant de sa compétence;
- g) Sur demande d'un recteur adjoint, il fournit à celui-ci l'information d'ordre financier nécessaire à l'exercice de sa fonction;
- h) Il avise le recteur et les recteurs adjoints sur toute question d'assurance;
- i) Il s'occupe des relations avec la CESPM quant à ce qui concerne les éléments budgétaires touchant les rénovations, les achats de matériel, le plan de 5 ans;
- j) Il est responsable des statistiques financières officielles de l'Université et contresigne toutes les statistiques ayant des implications financières;
- k) Il accomplit toute autre tâche d'ordre financier touchant l'Université dans son ensemble que voudra bien lui confier le Recteur.

Art. 33: Le Vice-recteur à l'administration et les directeurs des services administratifs. ---

Les services administratifs de l'Université sont sous la responsabilité du vice-recteur à l'administration à Moncton et du directeur des services administratifs à Saint-Louis-Maillet et à Shippagan. Ces officiers sont sous la responsabilité de leur recteur adjoint respectif. De façon générale, ils sont responsables d'assurer les services financiers et administratifs adéquats au soutien des programmes académiques de leur campus.

En particulier, chacun d'eux dans son Centre universitaire:

- a) Informe et avise le recteur adjoint en matières administratives et financières;
- b) Voit à la préparation du budget de fonctionnement et s'assure d'un contrôle adéquat sur le budget approuvé;
- c) Recommande et met en application les politiques approuvées touchant les biens, les finances des services administratifs;

6. AFFAIRES DECOULANT DES PROCES-VERBAUX (suite)

A - Statuts et Règlements (Art. 31 et 33) (suite)

- d) Assure en collaboration avec le contrôleur le maintien d'un système de comptabilité et de contrôle couvrant toutes les transactions financières de son campus;
- e) Présente au recteur adjoint les rapports requis. Il

est proposé par Fernand Arsenault appuyé par Victor Ross

Que le Conseil des Gouverneurs ratifie la recommandation du Comité exécutif (9 décembre 1978) à l'effet que le texte ci-haut mentionné des articles 31 et 33 des Statuts et Règlements soit approuvé.

Adopté.

B - Procédures d'élection

Il est proposé par Jean Cadieux appuyé par Paul Bourque

Que le Conseil des Gouverneurs approuve le texte des "Procédures d'élection" tel que présenté dans le procès-verbal du Comité exécutif du 9 décembre 1978.

Adopté.

C - Conventions collectives

I - Centre universitaire de Moncton

Il est proposé par Victor Ross appuyé par Irène Guérette

Que le Conseil des Gouverneurs ratifie la décision du Comité exécutif concernant l'approbation de l'entente survenue entre l'UNIVERSITE DE MONCTON (CENTRE UNIVERSITAIRE DE MONCTON) ET L'ASSOCIATION DES BIBLIOTHECAIRES ET DES PROFESSEURS DE L'UNIVERSITE DE MONCTON relativement aux salaires et avantages sociaux pour la période du 1er juillet 1978 au 30 juin 1979 et tel que décrit dans le document soumis au Comité exécutif. (9 décembre 1978)

Adopté.

II - Centre universitaire Saint-Louis-Maillet

Il est proposé par Marcel Sormany appuyé par Anne-Marie Savoie

Que le Conseil des Gouverneurs ratifie la décision du Comité exécutif concernant l'approbation de l'entente collective survenue entre L'UNIVERSITE DE MONCTON (CENTRE UNIVERSITAIRE SAINT-LOUIS-MAILLET) ET L'ASSOCIATION DES PROFESSEURS DU CENTRE UNIVERSITAIRE SAINT-LOUIS-MAILLET, en vigueur du 1^{er} septembre 1978 au 31 août 1979 tel que présenté au Comité exécutif. (19 janvier 1979).

Adopté.

7. RAPPORT DES COMITES

A - Comité de sélection du recteur adjoint (C.U.M.)

Le Comité de sélection du recteur adjoint (Centre universitaire de Moncton) s'est réuni le mercredi 17 janvier 1979.

Le Comité a décidé de solliciter des candidatures au poste de recteur adjoint à compter du mois de février.

Les candidatures seront reçues jusqu'au 30 mars 1979.

Il est proposé par Marcel Sormany appuyé par Docithé Mallet que M. Armand Brun fasse partie du Comité de sélection du recteur adjoint remplaçant M. Léopold Belliveau.

Adopté.

B - Comité spécial pour la sélection d'un chancelier

Le Comité présente son rapport dans lequel il recommande à l'unanimité de nommer DR LEON RICHARD, chancelier de l'Université.

Il est proposé par Fernand Arsenault appuyé par Paul Bourque

Que le Conseil des Gouverneurs approuve la recommandation du Comité spécial concernant la nomination de DR LEON RICHARD au poste de Chancelier de l'Université de Moncton.

Vote: Unanime Adopté.

C - Comité spécial

Lors de la réunion du 10 mars 1978, le Conseil des Gouverneurs a autorisé le Comité exécutif à nommer un Comité spécial ayant comme mandat d'étudier:

I - La composition du Comité exécutif et considère la possibilité d'y inclure une représentation des étudiants et des professeurs;

II - Le nom de l'Université; les avantages et les désavantages ainsi que les coûts d'un changement;

III - L'interprétation de l'article 4 de l'entente du 17 décembre 1975, en tenant compte entre autres de la charte de l'Université et du contrat d'amalgamation.

Le Comité soumet son rapport au Conseil des Gouverneurs.

Sur proposition de Armand Brun appuyé par Paul Bourque, le rapport est reçu par le Conseil et déposé pour étude à la prochaine réunion.

Adopté.

8. SITUATION FINANCIERE

Le Centre universitaire de Moncton prévoyait un déficit de \$289,000. Le programme de la Fonction publique fournit un revenu plus grand que prévu. En conséquence, Moncton connaîtra un déficit mais moins substantiel que prévu au budget.

8. SITUATION FINANCIERE (suite)

Le Centre universitaire Saint-Louis-Maillet prévoit maintenir ses opérations dans les limites de son budget.

Le Centre universitaire de Shippagan compte un peu moins d'étudiants que prévu. Alors, au 31 décembre 1978, on accuse un léger déficit, mais on espère terminer l'année dans les limites du budget prévu.

9. LETTRE DE ME ALDEA LANDRY

Le Président fait lecture d'une lettre où Mme Landry présente sa démission comme membre au Comité exécutif du Conseil des Gouverneurs.

A - Il est proposé par Jean Cadieux appuyé par Marcel Sormany

Que le Conseil des Gouverneurs accepte avec regret la démission de Me Aldéa Landry comme membre du Comité exécutif du Conseil des Gouverneurs.

Adopté.

B - Il est proposé par Denis Haché appuyé par Paul Bourque

Que le Conseil des Gouverneurs félicite et remercie Me Aldéa Landry de l'excellent travail qu'elle a accompli au Comité exécutif.

Adopté.

10. ELECTION AU COMITE EXECUTIF

A - Il est proposé par Jacques Laprise appuyé par Fernand Arsenault

Que M. Victor Raiche remplace Mme Landry au Comité exécutif du Conseil des Gouverneurs.

B - Il est proposé par Denis Haché appuyé par William Martin

Que M. Docithé Mallet soit membre du Comité exécutif remplaçant Mme Landry.

Vote par scrutin secret:

Docithé Mallet: 4 Victor

Raiche: 17

Monsieur Victor Raiche est élu comme membre du Comité exécutif du Conseil des Gouverneurs.

11. SITUATION FINANCIERE - ETUDIANTS

Il est proposé par Jacques Laprise appuyé par Aldéa Landry

Que le Conseil des Gouverneurs entreprenne des démarches auprès des autorités responsables des prêts et bourses (fédérales et provinciales) afin qu'on entame le plus vite possible les négociations d'entente fédérale-provinciale en ce domaine.

Adopté.

12. COMITE DE SELECTION D'UN RECTEUR

Monsieur Léopold Belliveau siège actuellement au Comité de sélection d'un recteur. Or, comme M. Armand Brun remplace M. Belliveau au Conseil des Gouverneurs, le Conseil discute de la situation de M. Belliveau au Comité de sélection d'un recteur.

Il est proposé par Armand Brun appuyé par Paul Bourque

Que M. Léopold Belliveau continue de siéger au Comité spécial pour la sélection d'un recteur.

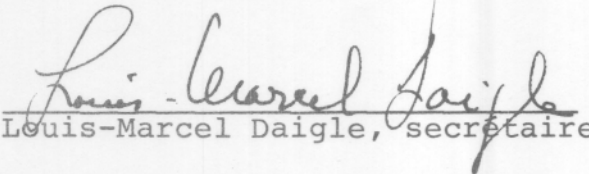
Vote: Unanime Adopté.

13. DATE DE LA PROCHAINE REUNION

La prochaine réunion du Conseil des Gouverneurs aura lieu le samedi, 7 avril 1979 à 9h30 au salon du Chancelier de l'Edifice Taillon.

La séance est levée à 12h50.

(Signé) Claude Gaudreau, président

(Signé) 
Louis-Marcel Daigle, secrétaire